

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle Rambaud, s'est réuni, à la salle polyvalente, sur convocation adressée à tous ses membres le 24 février 2022

par M. BACH Matthieu, Maire en exercice.

Etaient présents : **M. BACH Matthieu**, Maire

M.DOMPMARTIN Damien

M. LAMOUILLE Charles

Mme GUERINEL Muriel

M. MARMOUX Frédéric

M. KOUTCHOUK Jean-Pierre

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. AUVRÉ Marcel

M. BRODIN Antoine

Mme LONATI Chantal

ORDRE DU JOUR

- Approbation du C.R du 21/12/ 2021
- Présentation des comptes administratifs
- Premier tour de budget
- Compte-rendu SIVU
- Elus à la ferme
- Informations
- Questions diverses

Mme LONATI Chantal est nommée secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour : information projet centrale de panneaux photovoltaïques sur la carrière.

La séance débute avec M. Challéat, chef de service du SYANE qui vient apporter des informations sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la carrière.

La Chapelle-Rambaud a en effet retenue l'attention du SYANE pour un projet de centrale de panneaux photovoltaïques, l'espace et l'ensoleillement se prêtant à ce type de projet.

Quelques aspects sont à considérer :

- Le foncier : la commune n'est pas propriétaire de toutes les parcelles→ les acquérir serait un plus car elle serait ainsi seule maître du projet.
- L'urbanisme : le règlement du PLU est-il compatible et la carrière n'est-elle pas classée en réserve agricole. Le conseil attend la réponse de la DREAL. Quoiqu'il en soit, il faut prévoir une révision du PLU
- Non-conformité à la Loi Montagne. Le projet n'étant pas en continuité avec l'urbanisation existante, une **demande de dérogation** de cette règle est à prévoir auprès de la DDT.

Le paysager : les panneaux, prévus sur 3.3 hectares seront bien visibles depuis la RD 276, un peu moins à d'autres endroits, vu la configuration vallonnée du terrain. Des arbres pourraient être plantés au bord de la route pour cacher au mieux.

- L'impact sur l'environnement : Le projet se situe sur un passage de la faune.

M. Challéat répond qu'une étude de terrain sur la faune et la flore sera menée. Elle débouchera sur la rédaction d'une étude d'impact et la proposition de mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation, pour concevoir un projet cohérent avec son environnement.

- Le raccordement : Poste source de Cornier=9,7km avec 73,9MW de capacité de raccordement disponible.
- Selon la puissance du projet, une solution de raccordement en piquage est envisageable en s'apportant du réseau de lignes HTA à environ 25 m du site (solution privilégiée par la simulation ENEDIS pour une puissance de 2 MW)
- Le champs électro magnétique : négligeable comparé à la ligne 225 kV présente sur le site
- Le montage opérationnel du projet : la commune pourrait intégrer la société de projet :
 - participation au financement
 - participation à la gouvernance
 - perception des dividendes
 - propriétaire de la centrale à hauteur de l'actionnariat
- La durée du projet : 3 ans

Compte-rendu du 21/12/2021

Après y avoir apporté quelques modifications, le compte-rendu du 21/12/2021 a été approuvé.

Présentation des comptes administratifs**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021****BUDGET PRINCIPAL****Fonctionnement : résultat net**

DEPENSES	Charges à caractère général (électricité, carburant, restauration scolaire, produit ménagers ou bricolage, fournitures administratives, de voirie, livres bibliothèque, les frais de communication, loyer Kangoo, dépannage sur les bâtiments publics, la vérification des extincteurs, les cotisations.....	107 491.95 €
	Charges personnel	99 394.54 €
	Atténuation de produit (FNGIR et FPIC)	13 831 €
	Autres Charges gestion courante (cityall, site, ADM74)	48 777.91 €
	Charges financières (intérêts)	1 296.64 €
Total		270 792.04 €
	Atténuation de charges (FNCTC)	834 €
	Produits des services (récolte, RODP, cantine, baux)	13 426.52 €
	Impôts et taxes	204 084.26 €
	Dotations et participations	97 516.78 €
	Autres produits gestion courante (appartement et salle)	21 930.03 €
	Produits exceptionnels (remboursement trop payé)	206.90 €
	Total	
RESULTAT EXERCICE		67 206.45 €

Résultat avec le report de 145 000 € de 2020 : 212 206.45 €

Investissement : résultat net

DEPENSES	Remboursement emprunts	2 676 €	
	Bâtiment public	21 739.68 €	
	Voirie	227.33 €	
	Informatique +bornes à vélo	2 891.70 €	
	Poubelles	1 206.84 €	
	Blasons	660 €	
	Total		29 401.55 €
	Excédent reporté fonctionnement		49 357.34 €
	TVA /Taxe aménagement		25 091 €
	Total		74 448.34 €
RESULTAT EXERCICE		45 046.79 €	

Résultat avec le report 2020 de 404 026.26 : 449 073.05 €

1^{er} tour du budget

Ce point est reporté à la prochaine séance.

Compte-rendu SIVU

PROJET DE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE

Problématique à résoudre :

Accueil des scolaires particulièrement complexe :

- Manque de vestiaires collectifs
- Manque de créneaux
- Augmentation de l'effectif
- Manque d'espace
- Accueil du public restreint
- Pas de locaux de stockage des produits dangereux
- Prise en compte nécessaire de l'accessibilité
- Remise à niveau de la machinerie (traitement de l'eau), chaufferie
- Isolation du bâtiment
- Vétusté du système d'ouverture du toit amovible

Objectif

Disposer d'un équipement plus sécuritaire et conforme aux normes actuelles tout en réduisant les consommations d'énergie et en augmentant les performances thermiques du bâtiment

Cout du projet

Cout prévisionnel : 7 519 590 €

Récupération FCTVA : 1 000 000 €
Subventions : Hypothèse 1 000 000 €

Participation de La Chapelle-Rambaud : 0.54 % soit 3 096.70 € pour 2021, et 14 753.13 € pour la totalité

La participation sera nécessairement à ajuster en fonction des données suivantes :

- Le montant final des travaux
- Le montant des subventions obtenues

Elus à la ferme

Dans le but de conforter le dialogue entre élus et agriculteurs, en lien avec le groupe local de développement agricole Arve Faucigny Agriculture, une rencontre ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux est organisée dans le cadre « Les élus à la ferme » le samedi 2 avril sur une exploitation du territoire de la CCPR

Projet alimentaire territorial

La CCPR et la commune de la Roche-Sur-Foron ont déposé début janvier 2022 une candidature à l'appel à projet

» Programme alimentaire territorial 2021 2022 » dans l'objectif d'élaborer un projet alimentaire territorial le PAT

L'émergence d'un PAT à l'échelle de ces 2 territoires a pour objectif de réfléchir aux enjeux de l'alimentation sur le territoire. Un comité partenarial est de mise, composé d'acteurs de l'alimentation, d'élus et de techniciens des collectivités, d'acteurs de distribution, de représentants du monde agricole, de la santé ou du social. Le rôle de cette instance sera de co-construire et de mettre en œuvre une stratégie alimentaire à l'échelle du pays rochois. Chaque commune est donc invitée à désigner des représentants élus et techniciens. Le premier comité partenarial se tiendra le 24 mars 2022, réunion pendant laquelle sera présentée la démarche du PAT, sa méthodologie et son calendrier.

Panneaux traversée de troupeaux

Pour rappel, le conseil agricole avait acté d'installer des panneaux pour signaler le passage des troupeaux.

Des devis sont demandés, des nouveaux panneaux créés → ceux pour les chèvres n'existaient pas !

Le Conseil attend les recommandations du CERD

Point sentier

La commission « sentier » présente au Conseil le tracé sentier qui ferait passer les promeneurs près des exploitations agricoles. 2 options seraient possibles : une en version longue, l'autre en plus courte.

Le tracé définitif sera présenté une fois celui-ci bien arrêté par la commission.

Point aménagement Stade

Mme GUÉRINEL Muriel, 2^{ème} adjointe propose l'aménagement du stade.

Les objectifs :

- Pérenniser l'éco pâturage par un apport d'ombre →implantation d'arbres
 - L'entreprise PUTHOD a été retenue, et propose des arbres adaptés à l'environnement et à un prix préférentiel
 - Mise en place d'une partie avec des barrières en bois, adaptées aux brebis
- Créer un lieu de rencontre intergénérationnelle avec interactivité
 - Un lieu de rencontre pour les familles avec mise en place d'éléments de jeux, de tables et bancs
- Conserver le côté naturel et champêtre du lieu
 - Aménagement en bois
 - Plantation de massifs agencés comme sait si bien le faire l'employée communale : Sandrine LANGLOIS
 - Remplacement des poubelles pour le verre, plastique et carton par des poubelles semi-enterrées

Informations diverses

- Une importante coupe de bois a été faite au lieu-dit « chez le Bois »
M. LAMOUILLE Charles a demandé à la société qui a procédé à la coupe, s'il était possible de couper également le bois des parcelles communales se trouvant à côté.
Renseignements doivent être pris pour savoir si la commune peut revendre le bois.
- Les fossés sont à faire
- Des devis sont demandés pour une formation à l'utilisation des extincteurs

Toutes les questions du jour étant épuisées, la séance est levée à 23h50